



FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

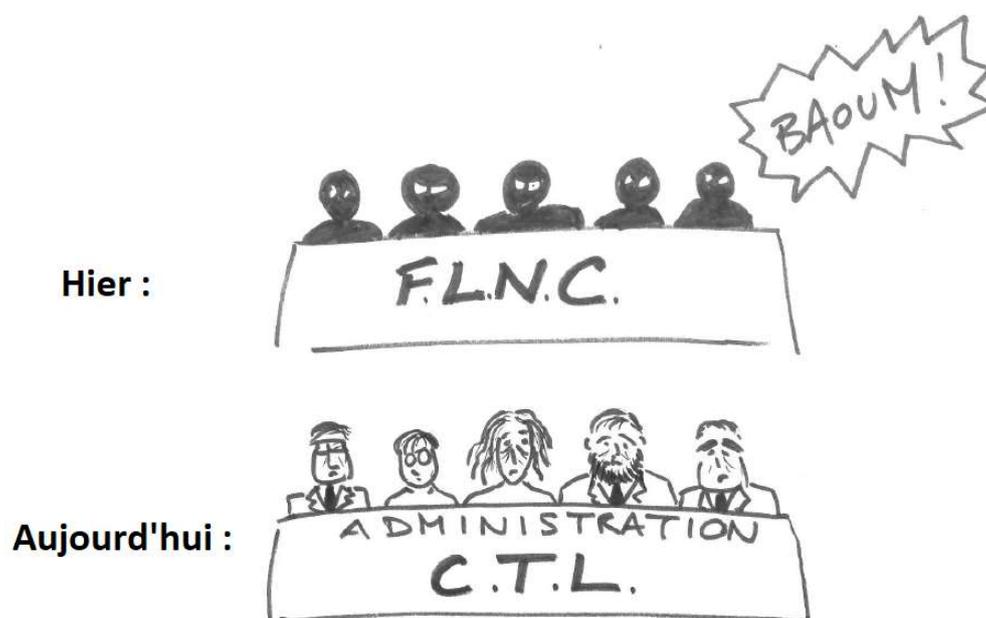
Section Corse du Sud

Ajaccio, le 3 mai 2021

CTL NRP du 28 avril 2021 - compte-rendu

**Plus aucune trésorerie en Corse du Sud au 1er janvier 2022 :
Les poseurs de bombe en rêvaient, l'administration l'a fait !**

Comment disparaissent les Centres des Finances en Corse :



A l'ordre du jour de ce CTL (en audio, présidé par M. LERMINIAUX) : le prochain NRP (application au 1er janvier 2022) qui pour une fois n'a pas été présenté à la dernière minute. Le 2ème point, le « Dispositif campagne IR », nous a été présenté, lui, 3 semaines après sa mise en place... On ne peut pas tout avoir !

Après la lecture de la déclaration liminaire du syndicat FO-DGFIP 2A, la direction a répondu qu'elle ne partageait pas notre vision pessimiste car elle ne disposait pas de perspectives quant à d'éventuelles autres restructurations à venir.

Les élus **FO-DGFIP 2A** ont à leur tour répondu que cette absence de perspective résume parfaitement le problème majeur de notre administration : aucune visibilité même à court terme ! Comment alors

progresser et évoluer quand nul ne peut garantir le maintien de nos missions, de nos structures... peut-être pas sur 20 ans, mais au-moins pour demain ?

Ce n'est pas par posture que **FO-DGFIP 2A** alerte élus et collègues sur le démantèlement actuel et accéléré de notre administration, c'est pas expérience : combien d'années a t-il fallu pour passer de la suppression de la mission recouvrement de l'impôt des trésoreries à la suppression pure des trésoreries ? 3 ou 4 ans, pas plus...

1) NRP au 1er janvier 2022

La direction locale a décliné la présentation des restructurations à venir en 3 points :

- **Extension des Services de Gestion Comptable (SGC) le 1er janvier 2022 avec la suppression des trésoreries de Bonifacio et Vico :**

- La trésorerie de Sartène devient SGC au 1er septembre 2021 en réceptionnant l'activité de la trésorerie de Lévie. Ce SGC accueillera ensuite l'activité de la trésorerie de Bonifacio le 1er janvier 2022.

- La trésorerie du Grand Ajaccio devient SGC au 1er septembre 2021 en réceptionnant l'activité de la trésorerie de Sainte-Marie Sicché. Ce SGC accueillera ensuite le 1er janvier 2022 l'activité de la trésorerie de Vico.

- **Mise en place des Conseillers auprès des Décideurs Locaux (C.D.L.) : 1 CDL au 1er septembre, 3 au 1er janvier 2022 , répartis comme tel sur le département :**

Date de création	Lieu d'implantation	Horaires de travail
01/09/2021-31/12/2021	siège de la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano à Porticcio : le CDL gèrera le territoire de cette communauté de communes et celle de l'Alta Rocca	Horaires attendus d'un cadre A+
Modification du périmètre à compter du 01/01/2022 (3 CDL)		
01/01/2022	siège de la CAPA : le CDL gèrera le territoire de la CAPA	Horaires attendus d'un cadre A+
01/01/2022	Siège de la communauté de communes du Sud Corse : le CDL gèrera le territoire de cette intercommunalité et celles du Sartenais Valinco et de l'Alta Rocca	Horaires attendus d'un cadre A+
01/01/2022	siège de la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano à Porticcio : le CDL gèrera le territoire de cette intercommunalité, celles de Spelunca-Liamone et Celavu-Prunelli	Horaires attendus d'un cadre A+

- **La spécialisation des SIP/E de Sartène et Porto-Vecchio :**

Au 1er janvier 2022, le SIP de Porto-Vecchio sera transféré au SIP de Sartène et en sens inverse le SIE de Sartène sera transféré au SIE de Porto-Vecchio.

Commentaires FO :

- Concernant la suppression des trésoreries :

Avec ce CTL, l'administration entérine la suppression définitive de l'ensemble des trésoreries en milieu rural dans le département. Comme indiqué en préambule, ces structures auront brièvement survécu au transfert de mission recouvrement de l'impôt des particulier vers les SIP (sans les emplois correspondants). **Cela confirme ce que FO-DGFIP 2A a toujours dénoncé : les restructurations en appellent toujours d'autres à suivre, ce qui laisse préfigurer du pire pour les années à venir...**

Si le syndicat **FO-DGFIP 2A** a été vigilant quant au respect du transfert des emplois implantés des structures supprimées vers les structures "accueillantes", il n'en demeure pas moins que ces emplois sont clairement insuffisants, d'autant plus en cette période où les restructurations elles-mêmes induisent toujours une surcharge de travail. Le nombre d'emplois est sous dimensionné car, en préparation à ce démantèlement de nos structures, ces postes ont déjà subi de nombreuses suppressions d'emplois ces dernières années.

Les élus **FO-DGFIP 2A** ont trouvé la direction locale particulièrement discrète quant à la situation des trésoreries de Lévie et de Sainte-Marie Sicché. Rappelons que leur suppression initialement prévue le 1er janvier 2021 avait été suspendue par le préfet de Corse jusqu'au 1er septembre 2021. On comprend que la DRFIP n'aborde pas d'emblée la question de ces postes puisqu'elle ne respecte pas l'engagement du préfet : en pratique, ces postes sont déjà quasi fermés et leurs déménagements s'opèrent ces jours-ci !

Il aura fallu également l'intervention des élus **FO-DGFIP 2A** pour que la situation de la trésorerie de Bonifacio soit clairement explicitée : sans attendre la création juridique de la Maison France Service (MFS) à Bonifacio au 31 décembre 2021, cette MFS va dans quelques jours expérimenter son accueil... au sein même de la trésorerie ! Accueil commun MFS / DGFIP... on aura tout vu ! Tout est bon pour se débarrasser au plus vite de nos services et de nos agents par la même occasion...

Au sujet des agents concernés par les suppressions de trésoreries, la direction a affirmé qu'elle leur avait proposé la mise en place du télétravail et le travail à distance afin de réduire les déplacements. Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, le syndicat **FO-DGFIP 2A** a tenu à faire passer le message suivant à l'administration : "ne prenez pas plus d'engagements que vous ne pourrez en tenir !".

En effet, les élus FO tiennent à mettre en garde les personnels contre toute promesse de télétravail "large" de la direction. Cette situation risque de ne tenir que le temps que la restructuration se fasse, avec un retour rapide en présentiel que la direction aura beau jeu de justifier par les "règles nationales" (rappel : les 5 jours de télétravail sont liés à la pandémie et certaines voix au gouvernement plaident déjà pour un retour en présentiel à la mi-mai dans le privé.

Or, comme FO l'a signalé, on applique généralement assez rapidement dans la fonction publique ce que subit le privé !) Alors, plus que jamais, méfiance !

- Concernant les fusions de SIP/SIE

Le syndicat **FO-DGFIP 2A** a tout d'abord interpellé la direction locale quant aux motivations qui ont guidé ses choix : Pourquoi le SIP à Sartène ? Pourquoi le SIE à Porto-Vecchio ? S'en sont suivies des explications relatives à la taille des structures (argument non recevable, a rétorqué FO, puisque le SIP de Porto-Vecchio, qui disparaît, dispose de davantage d'emplois que celui de Sartène...), aux bassins d'emplois, à la moyenne d'âge de la population...

Malgré l'insistance des élus FO-DGFIP 2A, la seule véritable question n'a pas reçu de réponse par la direction locale :

"Qu'est-ce qui justifie la suppression d'un SIP et d'un SIE en Corse du Sud ?"

M. Lermaniaux a bien tenté de répondre que c'est la taille des structures qui l'exige... L'année dernière, les trésoreries comprenant 3 à 4 agents n'étaient pas viables selon Mme Assouline. Cette année, des structures calibrées à 11 et 17 agents tombent sous le coup des restructurations au terme de la même logique. Ce genre d'argumentation, qui ne s'embarrasse même pas de la cohérence, n'est là que pour masquer la vraie raison de ces incessantes restructurations :

La vraie raison, FO-DGFIP 2A l'a fournie en rappelant les termes du discours du DG aux DRFIP/DDFIP le 10 décembre 2018 : le DG a présenté la géographie revisitée avec la nécessité d'un plan de suppressions d'emplois non pas annuel, mais établi sur 3 ans, qui implique nécessairement des fusions de postes...

La délégation **FO-DGFIP 2A** est ensuite intervenue au sujet de la situation des agents. La direction a affirmé qu'elle s'était entretenue avec les personnels concernés et qu'elle attendait qu'ils lui fassent part de leurs vœux (suivi de la mission ou maintien dans le poste sur une autre mission, travail à distance, télétravail...)

Au-delà de la question délicate du télétravail, les élus FO ont abordé la question essentielle du conflit de règles de priorité : la réglementation prévoit que les agents qui souhaitent suivre leur mission sont prioritaires sur ceux qui souhaitent rester dans leur poste en changeant de mission.

Toutefois, **les élus FO-DGFIP 2A ont insisté sur le nécessaire respect par l'administration de l'ordre des vœux déposés par les collègues (exemple : choix du maintien dans le poste avant le vœu de suivre sa mission). Nul besoin de rappeler qu'il s'agit ici de mutation pour "convenance personnelle" mais de mutations forcées suite à restructuration, nuance.**

- Les Conseillers auprès des Décideurs Locaux (C.D.L.)

Les explications fournies par la direction au sujet des CDL n'ont pas vraiment rassuré le syndicat. Cette fin d'année s'annonce là aussi bien obscure : Comme précisé dans le tableau ci-dessus, 2 des 5 intercommunalités du département auront pour interlocuteur un CDL qui changera 4 mois plus tard. En effet, celui-ci aura à peine eu le temps d'expliquer ses missions aux ordonnateurs qu'au 1er janvier, le périmètre d'intervention des CDL dans le 2A sera à nouveau modifié !

C.D.L. : Carrément Déconnecté du Local !

Dès les 1ères annonces de ce projet de CDL, **FO-DGFIP** a toujours fustigé ce dispositif. Comment peut-on faire croire aux ordonnateurs que nos services se rapprochent d'eux quand leur interlocuteur (le CDL) ne sera pas celui qui aura en charge la gestion de leurs budgets (le SGC) ?

Ensuite, avant que tous les intervenants dans ce dispositif aient assimilé leurs rôles et la répartition des tâches (CDL / SGC / Direction...), il est à craindre que viendra l'heure du bilan. Celui-ci relèvera alors l'ineptie du dispositif que l'on pourra donc abandonner.... Pas grave, l'essentiel aura été fait : les trésoreries auront été rayées de la carte !

Concernant la complexité de la répartition des tâches entre acteurs du dispositif, le tableau en pièce-jointe est assez éloquent....

A la demande des élus **FO-DGFIP 2A**, la direction a confirmé que ce tableau (donc la nouvelle distribution des missions CDL / SGC), n'a pas encore été communiqué aux élus, que ce sera le rôle des CDL de leur expliquer... Mais pourtant, il nous avait semblé que dans l'élaboration du NRP, il y avait une "séquence" concertation avec les élus ?

L'administration est donc venu vendre son projet de suppression de trésoreries sans expliquer les tenants et aboutissants des futures relations entre les ordonnateurs et la DGFIP... et pour cause : rien de tel pour dissuader les élus d'adhérer au projet de l'administration !

Pour l'ensemble de ce projet NRP 2022, vote contre unanime des O.S. (4 votes contre FO, 2 votes contre Solidaires)

2) Présentation de la campagne de déclaration I.R.

Comme dit en préambule, l'intérêt d'une présentation faite 3 semaines après le début de la campagne est évidemment assez limité....

Des agents en soutien... au soutien !

Principale innovation de cette campagne : le principe du débordement :

Les appels massifs ("non surtaxés", comme dit la pub... mais payants, comme elle oublie de le préciser) des contribuables vers le 0809 401 401 sont d'abord orientés vers des plateformes nationales. Mais ces plateformes sont vite débordées et les appels basculent alors vers n'importe quel SIP... qui deviennent de fait de compétence nationale ! (On aimerait entendre un collègue d'un SIP du continent donner des explications à un contribuable corse en matière d'arrêtés Miot...)

Nos collègues du SIP répondent donc aux appels... en soutien à ces plateformes censées alléger leur travail, mais qui ont été clairement sous-dimensionnées en termes d'effectifs.

Qui dit "débordement", dit "ruissellement" !

Comme l'on indiqué les élus **FO-DGFiP 2A**, non contents de déborder sur le SIP, ces appels sont aussi dirigés par "ruissellement" sur les autres services de Cunéo...

Enfin, comment ne pas rappeler le satisfécit de l'administration, tant locale que nationale, qui au lendemain de la campagne IR 2020 relevait les bienfaits d'une campagne sans accueil physique, pandémie oblige.

Cette année, la situation sanitaire est loin d'être meilleure, on en conviendra tous. Pourtant, on constate que le maintien d'un accueil physique a tout de même été jugé nécessaire.

Comme quoi, peut-être que dans certaines strates de notre administration on commence à réaliser que les guichets d'accueil, dans nos services, sont indispensables et répondent aux attentes des usagers...

3) Questions diverses

- **Forfait Mobilités Durables :**

Le syndicat **FO-DGFiP 2A** est intervenu au sujet de ce dispositif qui aujourd'hui intéresse certains de nos collègues en attente d'informations de la part de l'administration.

Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat permet effectivement le versement d'une prime de 200 euros aux personnels concernés.

A la demande du syndicat, la cheffe du PPR Mme LEFEVRE a informé le CTL que la direction communiquera prochainement vers les agents à ce sujet et rappellera les modalités d'obtention de cette prime.

- **Transfert des taxes douanières vers la DGFIP**

Les élus **FO-DGFIP 2A** au CTL ont par ailleurs demandé à la direction de fournir une note détaillant le dispositif de transfert des taxes précédemment recouvrées par l'administration des douanes et qui peu à peu sont transférées dans nos services (à FO, on attend les emplois avec....)

Les élus FO-DGFIP 2A au C.T.L.

Alain BOZZI - Matthieu CAILLAUD - Jacqueline MAGESCAS - Erwin ZYS-LAUNAY